

COMITE DES FINANCES LOCALES

Séance du mardi 9 juillet 2024

Délibération n° 2024-20

Projet de décret pris pour l'application de l'article 138 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024

Le comité des finances locales,
A l'unanimité des membres présents

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1211-3 ;

Après avoir entendu Mme Séverine REYMUND, cheffe du bureau de la fiscalité locale à la direction générale des collectivités locales ;

Donne un avis favorable au projet de décret qui lui est soumis.

Le Président,



André LAIGNEL